



du 01.01.2020 au 31.01.2020 - N° 8

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
CREDIT LYONNAIS PARIS PL PIGALLE 7 PLACE PIGALLE 75009 PARIS			
----- Titulaire du compte -----			
DECIDEMOS CHEZ CREATIV LINK			
----- Domiciliation -----			
PARIS PL PIGALLE (00914)			
----- Références bancaires nationales - RIB -----			
Banque	Indicatif	N° de compte	Clé
30002	00914	0000005285V	35
----- Références bancaires internationales -----			
IBAN : FR32 3000 2009 1400 0000 5285 V35			
BIC : CRLYFRPP			

6121/1/

00914 22021  
G4 CP01240 0368

DECIDEMOS  
CHEZ CREATIV LINK  
10 RUE JEAN BAPTISTE SAY  
75009 PARIS

Votre conseiller(ère), **BENOIT LEQUAI**, est à votre disposition au 01 44 53 29 21.

Prenez rendez-vous et gérez vos comptes à distance avec votre Identifiant client **37 5988 5685** et votre code personnel d'accès :

Internet : [www.LCL.fr](http://www.LCL.fr)

Mobile : téléchargez l'application LCL Mes Comptes

Les tarifs applicables à la clientèle des Professionnels et Petites Entreprises évoluent à compter du 1er avril 2020. Le nouveau guide tarifaire est disponible dans nos agences ou sur [LCL.fr](http://LCL.fr) depuis le 1er mars. Il vous sera également remis ou adressé sur simple demande à compter de cette date. Nous vous informons que vous êtes réputé avoir accepté ces évolutions si vous ne procédez pas à la résiliation de votre convention de compte qui peut être effectuée sans frais jusqu'à la date d'application des nouveaux tarifs.

ECRITURES DE LA PERIODE				
DATE	LIBELLE	VALEUR	DEBIT	CREDIT
31.12	<b>ANCIEN SOLDE</b>			<b>374,84</b>
17.01	PRLV SEPA OVH SAS LIBELLE:Payment order 119605450 REF.CLIENT:da1039737-ovh, order 119605450 ID.CREANCIER:FR90ZZZ460983	17.01.20	83,92	
24.01	VIR SEPA AFPP DECIDEMOS LIBELLE:alimentation REF.CLIENT:032020023612406520000001	24.01.20		1 050,00
	<b>TOTAUX</b>		<b>83,92</b>	<b>1 424,84</b>
31.01	<b>SOLDE EN EUROS</b>			<b>1 340,92</b>

LCL vous informe :

Récapitulatif des frais perçus* ou rétrocedés : du 02/12/2019 au 31/12/2019	NEANT
---	-------

\* Selon la périodicité de cotisation ou de prélèvement prévue dans votre contrat ou aux Dispositions Générales de Banque